

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Septembre 2010**

L'an deux Mil Dix, le VINGT ET UN Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian DEROUSSIN, Maire.

Date de la convocation : 15.09.10

Nombre de conseillers en exercice : 11

**PRESENTS** : CHABRIER Christian, BARRUCAND Pierre, Mmes MASSON Chantal et DONZEL Maryse, DELEAN Michel, LARUAZ Frédéric

**ABSENTS et EXCUSES** : MARTEL-JON Sandrine, GENANS BOITEUX Marc, AVET-FORAZ André, POCHAT-COTTILLOUX Gilles,

A été élue secrétaire : MASSON Chantal

➤ **VIREMENTS DE CREDITS - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2010**

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2010 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit ci-après :

**Investissement - Dépenses**

21531 Travaux réseaux d'adduct.eau	+ 143 355.24	
23151 Constructions de réseaux d'eau		- 143 355.24
	<hr/>	<hr/>
	+ 143 355.24 €	- 143 355.24 €

Le Conseil Municipal, approuve le virement de crédit ci-dessus.

➤ **AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE : Mademoiselle Katie DEROUSSIN**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **DECIDE** d'augmenter, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010, L'annualisation du temps de travail de l'adjoint technique Katie DEROUSSIN comme suit :
  - 15.5/35 ème au lieu de 12/35 ème pour 20 Heures de travail hebdomadaire annualisés, compte tenu d'un surplus de travail.

➤ **TRAVAUX DE GOUDRONNAGE DE LA VOIE COMMUNALE DE CHARVEX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de goudronnage de la voie communale de CHARVEX. Compte-tenu du résultat de la consultation des entreprises,

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- **RETIENT** l'offre de l'entreprise COLAS, pour un montant HT de 97 556 €

➤ **AUTORISATION DONNEE AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTALE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA HAUTE SAVOIE p/ Mise en conformité des captages AEP Chatelaret, Lyaud, Challes - acquisition des périmètres immédiats**

Le maire informe le conseil municipal que l'aide éventuelle attribuée par l'agence de l'eau sera versée directement au Syndicat mixte départementale d'eau et d'assainissement (SMDEA) qui en assurera la gestion. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **AUTORISE** le SMDEA à percevoir la subvention attribuée par l'Agence et à la reverser à la Commune de la Balme de Thuy.

Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 23 septembre 2010

Le Maire